

## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 15 décembre 2009  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn
	Gilles Decelles, maire de la	Ville de Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Josef Husler, maire de la	Ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	Ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Sylvie Raymond, mairesse d'	East Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Leon Thomas Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	Canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux et maire de la ville de Cowansville. Sont également présents Madame Pauline Quinlan, mairesse de Bromont et observatrice, ainsi que monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption des procès-verbaux du 17 et du 25 novembre 2009
4. Confirmation du transfert de Bromont le 01-01-2010 : adoption du décret 1258-2009 le 2 déc.
5. Actualités du CLD
6. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 9 décembre :
  - 6.1. Règlement 08-0909 sur la demande d'exclusion de Cowansville – Refus du MAMROT;
  - 6.2. Règlement 02-0309 pour l'usage industriel à Sainte-Sabine – Entrée en vigueur;
  - 6.3. Demandes d'identification de milieux humides au SAD;
  - 6.4. Commission conjointe d'aménagement – Retour sur les fonctions de la commission;
  - 6.5. CRRNT – État de la situation;
  - 6.6. Implantation d'un tour cellulaire à Brigham – Avis à la CPTAQ
  - 6.7. Avis de conformité de règlements municipaux
7. Avancement de l'étude d'internet haute vitesse
8. Rapport du comité administratif du 1<sup>er</sup> décembre :
  - 8.1. Dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier et dépenses pré approuvées par le Conseil
  - 8.2. Augmentation à six (6) du nombre de sièges au comité administratif
  - 8.3. Bromont dans la sous-région est
  - 8.4. Aide financière à la maison du tourisme
9. Élection au poste de préfet-suppléant
10. Élections des comités : procédure et nomination des officiers d'élection
11. Nomination des membres du comité administratif
12. Nomination des membres du comité consultatif d'aménagement
13. Nomination des membres (maires) du comité consultatif agricole
14. Nomination du président du comité consultatif agricole
15. Nomination des membres du comité de gestion des matières résiduelles
16. Nomination des membres du comité sur les carrières et sablières

17. Nomination des membres du comité des cours d'eau par secteur géographique
18. Nomination des membres du Bureau des délégués
19. Nomination des représentants à la corporation du Bassin versant de la Baie Missisquoi
20. Nomination d'un représentant sur le comité du bassin versant de la rivière Yamaska
21. Nomination d'un représentant sur le Steering Committee du lac Champlain
22. Nomination des membres du comité régional de sécurité incendie et civile
23. Nomination des membres du comité de sécurité publique
24. Nomination des membres du comité de transport adapté et collectif
25. Nomination des membres du comité de l'évaluation
26. Nomination des membres du comité Réseau santé et communauté
27. Détermination du mandat et nomination des membres (maires) au C.A. du CLD
28. Nomination d'un représentant au C.A. de la SOLIDE
29. Nomination de deux représentants au comité culturel du CLD
30. Nomination du représentant au comité agro-alimentaire du CLD
31. Nomination du représentant au comité touristique du CLD
32. Nomination du représentant au comité d'économie sociale du CLD
33. Nomination du représentant au Conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie
34. Nomination d'un représentant au C.A. de la CRÉ Montérégie Est
35. Transport collectif : demande d'une subvention à la CRÉ
36. Demande de subvention au MTQ pour les dépenses d'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2009
37. Rapport du CDBM du 3 décembre : recommandations de financement de six entreprises par le Fonds d'aide aux municipalités mono industrielles (FAMM)
38. Amendement au contrat de diversification et de développement avec le MAMROT
39. Compte-rendu de l'assemblée de la FQM des 2 et 3 décembre pour les MRC
40. Organisation du souper annuel des maires : Auberge Lakeview, 30 janvier ou 6 février
41. Compte-rendu des séances d'information pour les nouveaux élus
42. Compte-rendu de la réunion d'échanges avec les DG des municipalités
43. Carrières et sablières : montants 2009 et 2010 et suivi du dossier avec Graymont
44. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour décembre / janvier
45. Correspondance
46. Questions diverses
47. Deuxième période de questions du public
48. Levée de la séance

---

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

477-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
 APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
 ET RÉSOLU:**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Messieurs Geff Freemantle et Serge D'Amour, citoyens de Frelighsburg, informent le conseil des maires d'un projet concernant l'ouverture d'une nouvelle sablière/gravière sur le territoire de Frelighsburg près de la limite d'Abercorn. Les citoyens veulent sensibiliser le conseil aux inconvénients qu'amènerait l'ouverture de cette nouvelle exploitation pour les résidents du secteur. Ils mentionnent que le promoteur veut faire reconnaître des droits acquis puisque ce nouveau site est en zone agricole. En terminant, ils déposent un document au directeur général.

Monsieur Jean Asnong, citoyen de St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, informe le conseil qu'il a été victime d'un vol de tracteur en octobre dernier et il est insatisfait du travail des enquêteurs de la Sûreté du Québec dans son dossier. Il mentionne que les enquêteurs de la SQ de Brome-Missisquoi n'ont pas fait le suivi étant donné que l'enquête s'est déroulée dans le territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Il demande que les enquêteurs de Brome-Missisquoi continuent leurs investigations même dans un autre territoire.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 ET 25 NOVEMBRE 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

478-1209

D'adopter les procès-verbaux des séances du 17 et du 25 novembre 2009 tels que rédigés.

**ADOPTÉ**

DEMANDE D'INSCRIPTION D'AIRES ÉCOLOGIQUES DE CONSERVATION AU  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – LOTS 4 513 091, 4 513 093  
et 4 426 297, VILLE DE COWANSVILLE

479-1209

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville s'adresse à la MRC Brome-Missisquoi afin que celle-ci inscrive des zones de compensation de pertes de milieux humides comme territoires d'intérêt écologique à son schéma d'aménagement et de développement;

**CONSIDÉRANT** que cette demande découle d'un objectif du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) consistant à protéger des aires écologiques, essentiellement des milieux humides;

**CONSIDÉRANT** que le MDDEP semble assujettir la délivrance des certificats d'autorisation à l'identification de ces milieux au schéma d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** que ces zones de compensation ont été déterminées dans le cadre d'un certificat d'autorisation demandé au MDDEP par Domaines Cowansville Inc.

**CONSIDÉRANT** que l'identification de ces zones de compensations est le résultat d'une entente privée entre un promoteur et le MDDEP;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi n'a été aucunement associée à la détermination de ces zones de compensations;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit donc d'une demande très ponctuelle, à laquelle il s'avère dangereux de souscrire sans disposer au préalable d'une vue d'ensemble du territoire pouvant présenter d'autres zones de compensations semblables;

**CONSIDÉRANT** que cette exigence de la part du MDDEP s'adresse à un organisme public qui n'est pas la demanderesse du certificat d'autorisation en cause et qui ne peut accepter que le contenu de son schéma d'aménagement lui soit dicté par un tiers;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que l'inscription de zones de compensation ne peut se faire que dans le cadre d'un processus de modification du schéma d'aménagement, lequel oblige la tenue de séances publiques de consultation;

**CONSIDÉRANT** que le mot « consultation » serait dans ce contexte vidé de son sens puisque que la population se retrouverait devant le fait accompli et l'impossibilité de pouvoir influencer la décision de la MRC puisque celle-ci serait déjà prise;

**CONSIDÉRANT** qu'une modification au schéma d'aménagement représente des délais de 6 à 12 mois et qu'une grande quantité de demandes en ce sens ferait en sorte que la MRC se retrouverait constamment en procédure de modification;

**CONSIDÉRANT** toutefois que la protection des milieux écologiques, dont les milieux humides, représente un enjeu important pour la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut cependant garder à l'esprit que, à l'échelle de la MRC, il est primordial de conserver une vue d'ensemble pouvant même porter sur une région administrative;

**CONSIDÉRANT** que les aménagistes régionaux des MRC de la Montérégie ont mis sur pied un comité de travail en ce sens en partenariat avec le MDDEP, ceci afin d'explorer la possibilité de doter les MRC, les municipalités locales et le MDDEP de plans de gestion des milieux humides;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait préférable de laisser ce groupe poursuivre son travail plutôt que de répondre à des demandes à la pièce.

**EN CONSÉQUENCE  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER**

**ET RÉSOLU :**

D'aviser la ville de Cowansville que :

- la MRC Brome-Missisquoi considère qu'il serait prématuré d'inscrire à son schéma d'aménagement les zones de compensation demandée;
- la MRC reconsidèrera toute la question des zones de compensation et des milieux humides une fois que le groupe de travail impliquant les aménagistes régionaux de la Montérégie et le MDDEP présenteront leurs conclusions sur la possibilité de se doter de plans de gestion de ces milieux;

De transmettre copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ADOPTÉ**

**IMPLANTATION D'UNE TOUR CELLULAIRE À BRIGHAM – AVIS À LA CPTAQ**

480-1209

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Vidéotron ltée a fait une demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 3 711 825 et 3 711 919 du cadastre du Québec pour une superficie d'environ 1,9677 hectares;

**CONSIDÉRANT** que la demande no 365019 concerne l'implantation d'une tour de télécommunication haubanée de 90 mètres de hauteur, des équipements nécessaires à son fonctionnement ainsi qu'un chemin d'accès;

**CONSIDÉRANT** que les lots visés sont situés sur la propriété de la municipalité de Brigham, contigus au périmètre d'urbanisation du village;

**CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole de ce secteur est de qualité moyenne (4 et 3) selon la classe des sols avec des facteurs limitatifs importants et de basse fertilité, avec la présence d'une érablière rouge pour laquelle l'impact du projet sera minime;

**CONSIDÉRANT** la présence des bassins d'épuration des eaux de la municipalité sur le site et terrain enclavé entre le chemin de fer et la rivière Yamaska Sud-est ;

**CONSIDÉRANT** que l'usage visé ne créera pas de contrainte supplémentaire aux activités agricoles situées à proximité et n'aura aucun effet sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a été localisé dans un endroit de moindre impact sur les activités agricoles afin de minimiser l'effet sur l'homogénéité du secteur;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Brigham a donné son appui à cette demande à l'effet qu'elle ne contrevient pas à leur réglementation municipale et que ce service sera nécessaire pour la population;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif agricole a donné, en grande majorité, son accord audit projet à la MRC par voix de résolution postale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU:**

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la MRC Brome-Missisquoi appuie la demande 365019 de la compagnie Vidéotron ltée pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie des lots 3 711 825 et 3 711 919 du cadastre du Québec et d'indiquer à la CPTAQ que cette demande est conforme au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT NO 10-1209**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 05-0508 AFIN DE MODIFIER LE SCHÉMA**  
**D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DEUXIÈME REMPLACEMENT ET DOCUMENT**  
**D'ACCOMPAGNEMENT PORTANT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS**

481-1209

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et que ce dernier est entré en vigueur le 23 septembre 2008 et modifié par les règlements 02-0309 et 07-0609;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement en vigueur afin de favoriser le développement économique de ses municipalités locales;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande concerne la modification des zones d'aménagement prioritaires et de réserve pour le périmètre d'urbanisation multifonctionnel de la ville de Farnham;

**CONSIDÉRANT** que depuis les derniers 18 mois, la ville de Farnham connaît un développement résidentiel très important avec plus de 101 permis de nouvelle construction résidentielle;

**CONSIDÉRANT** qu'une importante proportion des zones d'aménagement prioritaires, identifiées à des fins résidentielles, doivent être retirées du SAD par le fait que ces dernières sont complétées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel pour la ville de Farnham de continuer d'offrir des possibilités de développement afin de pallier à la demande;

**CONSIDÉRANT** que des espaces disponibles identifiées comme étant des zones d'aménagement de réserves doivent être converties en zones prioritaires;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**

**APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE**

**ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 10-1209 amendant le règlement 05-0508 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et document d'accompagnement portant sur la nature des modifications, à savoir :

**ARTICLE 1 TITRE**

Le présent règlement est intitulé "Règlement 10-1209 amendant le règlement 05-0508, modifié par les règlements 02-0309 et 07-0609 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et document d'accompagnement portant sur la nature des modifications".

**ARTICLE 2 MODIFICATION DU POTENTIEL D'URBANISATION**

Le tableau 6-1 de l'article 6.4 intitulé « Superficies disponibles dans les zones d'aménagement prioritaire et de réserve » doit être modifié pour la ville de Farnham de la façon suivante :

Municipalité	Zone d'aménagement prioritaire par usage (ha)			Zone d'aménagement de réserve par usage (ha)		
	Résidentiel	Commercial	Industriel	Résidentiel	Commercial	Industriel
Cowansville	237,7	90,5	107,1	116,6	0	74,0
Dunham	0	7,8	0	21,4	2,1	0
Farnham	69,6	30,6	71,1	36,9	7,4	17,4
Lac-Brome	29,3	0	0	129,9	21,2	0
Sutton	92,4	8,7	3,1	53,0	1,9	0
<b>Total</b>	<b>427,8</b>	<b>137,6</b>	<b>181,3</b>	<b>386,1</b>	<b>32,6</b>	<b>91,4</b>

### ARTICLE 3

### PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

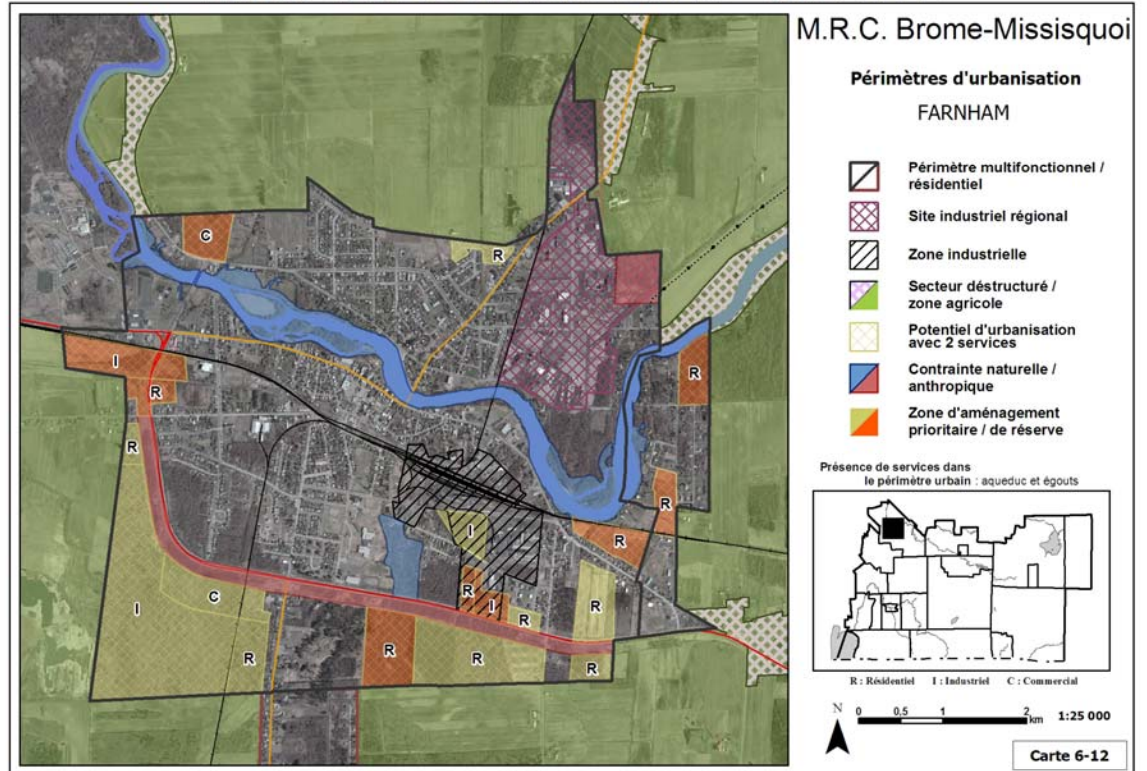
Les cartes 6-12, 6-13 et 6-14 intitulée « Périmètre d'urbanisation Farnham » présentées au Chapitre 6 concernant les périmètres d'urbanisation du territoire, sont remplacées par les cartes présentées à l'Annexe 1.

### ARTICLE 4

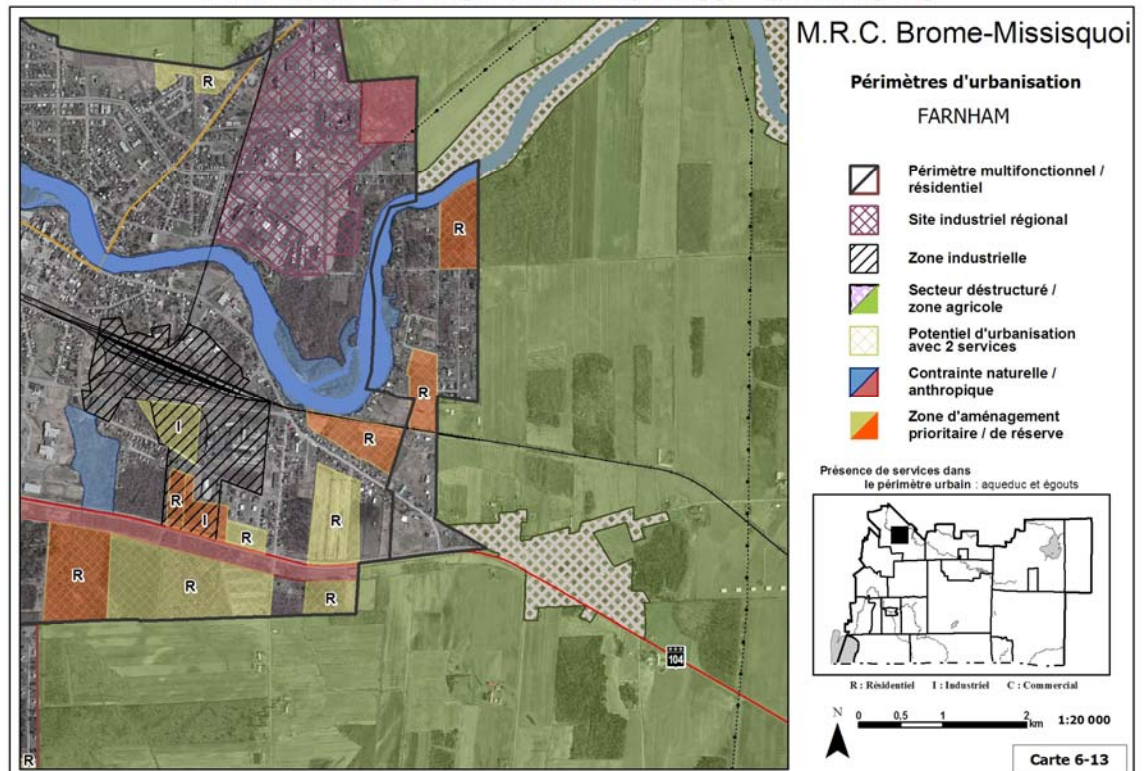
### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prévues à la loi auront été remplies.

#### ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 10-1209 - CARTE 6-12

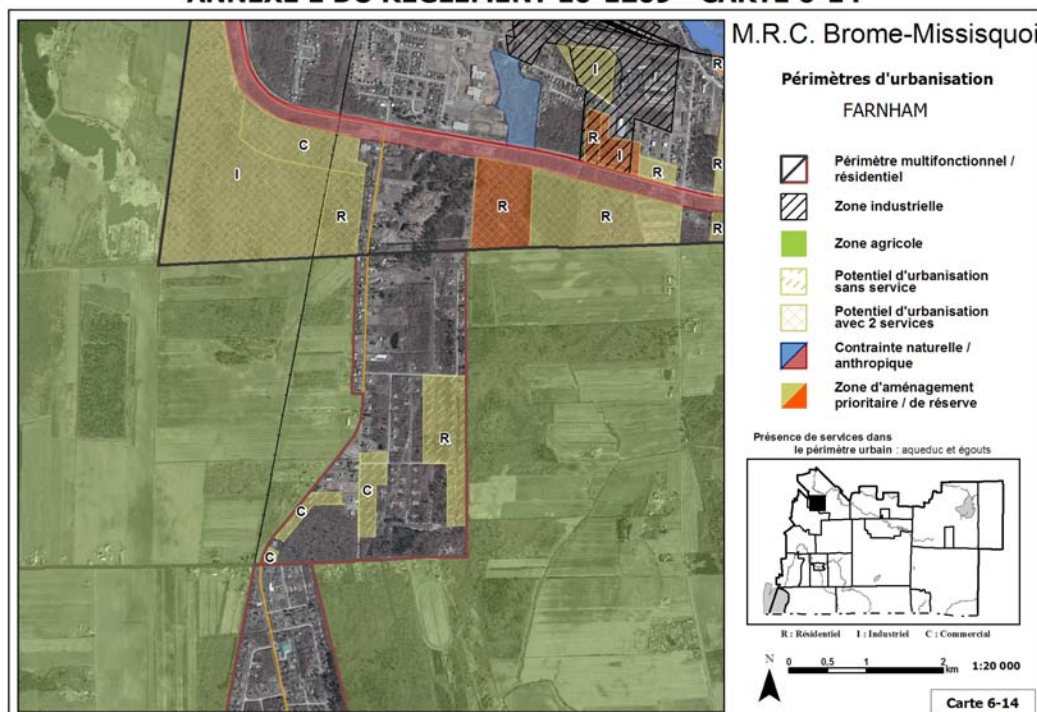


#### ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 10-1209 - CARTE 6-13





## ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT 10-1209 - CARTE 6-14



ADOPTÉ

### PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS – DEMANDE DE COWANSVILLE

482-1209

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Programme Climat Municipalités, Volet 1, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) propose des subventions aux municipalités qui souhaitent produire un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de mieux cibler les actions à entreprendre en vue de leur réduction;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cowansville désire faire une demande d'aide financière audit programme

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit au préalable, signifier à la ville de Cowansville un avis selon lequel elle ne fera pas de demande d'aide financière en vertu dudit programme pour le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**  
**APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER**  
**ET RÉSOLU:**

D'informer la ville de Cowansville que la MRC Brome-Missisquoi ne désire pas faire de demande d'aide financière au Programme Climat Municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le territoire de la ville de Cowansville.

ADOPTÉ

### DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE LA STATION DE POMPAGE PIPE-LINES MONTRÉAL – APPUI À LA VILLE DE DUNHAM

483-1209

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Dunham a voté à la majorité contre l'implantation d'une station de pompage par PIPE-LINES MONTRÉAL LTÉE sur le territoire de Dunham lors de la dernière assemblée tenue le 9 novembre 2009;

**CONSIDÉRANT** que le fonctionnement d'une station de pompage de produits pétroliers comporte un risque potentiel de bris pouvant conduire à une catastrophe écologique pour les agriculteurs de Dunham;

**CONSIDÉRANT** que les agriculteurs de Dunham sont membres de la section Montérégienne de l'UPA des Frontières;

**CONSIDÉRANT** que les organismes ÉQUITERRE et NATURE QUÉBEC ont déposé, conjointement, une demande auprès de la ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), madame Line Beauchamp, afin que le projet *Trailbreaker* soit soumis à une enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la ville de Dunham et de demander à la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs qu'elle mandate le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, conformément à l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, afin de faire enquête et de tenir des audiences publiques sur le projet d'implantation d'une station de pompage par Pipe-Lines Montréal Ltée, lequel constitue une composante du projet global de *Trailbreaker*, le tout afin d'évaluer les risques inhérents au projet sur les populations locales et les agriculteurs en particulier.

D'inviter l'UPA des Frontières à formuler une demande similaire auprès de la ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et à demander le support du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la tenue d'une telle enquête, le tout afin que soient évalués objectivement les impacts de ce projet notamment par rapport à ses membres agriculteurs susceptibles d'être directement touchés par d'éventuels dommages environnementaux.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 338 VILLE DE FARNHAM**

484-1209

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis le 23 novembre 2009 son règlement numéro 338 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à remplacer la zone H1-58 par la zone H3-58 où l'usage d'habitation trifamiliale est autorisé ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De recommander au conseil de déclarer le règlement numéro 338 modifiant le règlement de zonage 171 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1664 VILLE DE COWANSVILLE**

485-1209

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 7 décembre 2009 son règlement numéro 1664 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 1510 vise à modifier les limites des zones RM-1 et Cab-1, d'autoriser l'usage d'habitation unifamiliale dans la zone Rm-1 et d'ajouter l'usage de service des véhicules légers dans la zone I-2 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1664 modifiant le règlement de zonage 1510 **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 180 VILLE DE SUTTON

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 25 novembre 2009 son règlement numéro 180 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des secteurs de moyenne altitude, visant à encadrer la construction et la rénovation d'infrastructures en harmonie avec leur milieu ;

486-1209

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 180 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) des secteurs de moyenne altitude **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser le directeur général à émettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

### AUGMENTATION À SIX (6) DU NOMBRE DE SIÈGES AU COMITÉ ADMINISTRATIF

487-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

D'entreprendre la procédure pour modifier le règlement 04-0207 concernant la constitution et les compétences du comité administratif afin de porter le nombre de sièges à six (6), soit le préfet, le préfet-suppléant et quatre (4) autres maires nommés par le conseil de la MRC. Que le maire qui sera élu sur le comité administratif pour 2010 qui obtiendra le moins de vote soit invité à titre d'observateur sur le comité tant que le règlement autorisant un sixième membre à siéger ne sera pas en vigueur.

**ADOPTÉ**

### AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT 04-0207

Avis de motion est donné par Donald Badger qu'à une prochaine séance de ce conseil, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 04-0207 afin de porter le nombre de sièges sur le comité administratif de la MRC à six (6) soit le préfet, le préfet suppléant et quatre (4) autres maires nommés par le conseil de la MRC.

### BROMONT DANS LA SOUS-RÉGION EST

488-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

Que la ville de Bromont soit intégrée à la sous-région de l'est de la MRC, notamment pour le pacte rural et la nomination des maires sur certains comités.

**ADOPTÉ**

### PROCHAIN SOUPER ANNUEL DES MAIRES : AUBERGE LAKEVIEW

489-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

Que le prochain souper annuel des maires se déroule à l'Auberge Lakeview de Knowlton samedi le 6 février prochain et d'autoriser la dépense d'environ 40 \$ par personne.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DU TOURISME

**CONSIDÉRANT** que la MRC et le CLD de Brome-Missisquoi ont versé 20 000 \$, incluant 8 000 \$ provenant des commerçants touristiques, en 2009 pour la promotion de Brome-Missisquoi à la Maison régionale du tourisme à la Sortie 68;

490-1209

**CONSIDÉRANT** que le CLD a prévu dans son budget 2010 de verser une somme de 5 000\$ à la Maison du tourisme, provenant des fonds de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC n'a prévu aucune somme pour la Maison du tourisme dans son budget 2010;

**CONSIDÉRANT** que la MRC La Haute-Yamaska, propriétaire de la Maison du Tourisme, a demandé à la MRC Brome-Missisquoi de revoir sa position afin de contribuer pour une somme totale de 22 000 \$ en 2010 compte tenu des coûts de fonctionnement importants (environ 180 000\$) et de l'ampleur des travaux de rénovation actuels (225 000\$);

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont s'est engagée à verser 15 000 \$ par année à la Maison Régionale du Tourisme ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

- 1) que les comités *Centre* et *Est* du Pacte rural accordent chacun une aide financière de 3 500 \$ à la Maison régionale du tourisme pour l'année 2010.
- 2) Que les deux (2) MRC se rencontrent et déterminent clairement, avant l'automne 2010, leurs besoins futurs concernant l'utilisation de la Maison régionale du tourisme à la Sortie 68.

POUR : 34 voix représentant 94,9% de la population

CONTRE : 01 voix (Steven Neil)

**ADOPTÉ**

### NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

491-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND LEMAIRE  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

De nommer Robert Desmarais à titre de président d'élection et Francis Dorion ainsi que Mario Thibeault à titre de scrutateur pour procéder à l'élection du préfet suppléant et des comités de travail de la MRC en 2010.

**ADOPTÉ**

### ÉLECTION DU PRÉFET-SUPPLÉANT : MISE EN CANDIDATURE

Il est proposé par Claude Dubois qu'Albert Santerre soit candidat au poste de préfet suppléant.

Il est proposé par Jean-Guy Demers que Gilles Decelles soit candidat au poste de préfet suppléant.

### ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT – CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE

492-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De mettre fin aux mises en candidature pour l'élection du préfet-suppléant.

**ADOPTÉ**

### ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT : RÉSULTAT

Le président d'élection vérifie avec les candidats s'ils acceptent leur mise en candidature et tous les deux acceptent. Le président d'élection procède à l'élection par un scrutin secret.

Résultat : Gilles Decelles 18 voix  
Albert Santerre 16 voix  
Bulletin rejeté : 1

**Le président d'élection déclare monsieur Gilles Decelles élu au poste de préfet-suppléant.**

#### ÉLECTION SUR LE COMITÉ ADMINISTRATIF

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité administratif et confirme que six (6) candidats sont en élection. Après avoir procédé au vote par scrutin secret, il annonce les résultats :

Albert Santerre	23 voix	Josef Husler	31 voix
Pauline Quinlan	25 voix	Claude Dubois	35 voix
Jean-Guy Demers	12 voix	Donald Badger	30 voix

Pour un total de 156 votes

**Le président d'élection déclare élus Claude Dubois, Josef Husler, Donald Badger et Pauline Quinlan pour siéger avec le préfet et le préfet-suppléant sur le comité administratif de la MRC en 2010.**

Toutefois, Madame Pauline Quinlan, étant celle ayant obtenu le moins de voix, agira à titre d'observatrice jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement portant le nombre de sièges à six (6) au comité.

#### ÉLECTION AU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité consultatif d'aménagement et confirme que six (6) candidats sont en élection. Après avoir procédé au vote par scrutin secret, il annonce les résultats :

Steven Neil	33 voix	Sylvie Raymond	19 voix
Réal Pelletier	33 voix	Laurent Phoenix	18 voix
Pauline Quinlan	23 voix	Gilles Rioux	13 voix
Donald Badger	36 voix	Albert Santerre	29 voix
Pierre Pelland	30 voix		

Pour un total de 254 votes

**Le président d'élection déclare élus Steven Neil, Réal Pelletier, Pauline Quinlan, Donald Badger, Albert Santerre, Pierre Pelland pour siéger avec le préfet sur le comité consultatif d'aménagement de la MRC en 2010.**

#### ÉLECTION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité consultatif agricole. Les règles du comité prévoient que chacun des secteurs géographiques de la MRC doivent être représentés par un maire. Ainsi, **Gilles Rioux** est le seul maire du secteur Ouest et est déclaré élu. **Donald Badger** est le seul maire du secteur Est et est déclaré élu. Greg Vaughan et Jean-Guy Demers sont les deux (2) candidats pour représenter le secteur Centre et le président doit procéder à une élection.

Résultat : Greg Vaughan : 29 voix  
Jean-Guy Demers : 10 voix

Pour un total de 39 voix

Le président déclare élu **Greg Vaughan** à titre représentant du secteur Centre pour le comité consultatif agricole de la MRC en 2010.

#### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

493-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

Que Greg Vaughan soit élu président du comité consultatif agricole pour l'année 2010. Monsieur Vaughan accepte et est déclaré élu.

**ADOPTÉ**

### ÉLECTION SUR LE COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité de gestion des matières résiduelles. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus sur le comité de gestion des matières résiduelles : **Messieurs Réal Pelletier, Jean-Charles Bissonnette, Albert Santerre, Arthur Fauteux et Mesdames Sylvie Raymond et Ginette Simard-Gendreau.**

### ÉLECTION SUR LE COMITÉ DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité des carrières et sablières. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus sur le comité des carrières et sablières en 2010 : **Messieurs Martin Bellefroid, Réal Pelletier, Gilles St-Jean, Donald Badger, Josef Husler et Greg Vaughan.**

### ÉLECTION SUR LE COMITÉ DES COURS D'EAU

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité des cours d'eau. Les règles de représentation sur le comité des cours d'eau précisent que chacun des secteurs géographiques doit être représenté par 2 maires. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles le président d'élection déclare élus sur le comité des cours d'eau en 2010 : **Messieurs Albert Santerre et Laurent Phoenix pour le secteur Ouest  
Messieurs Steven Neil et Jean-Guy Demers pour le secteur Centre  
Messieurs Donald Badger et Jean-Charles Bissonnette pour le secteur Est.**

### ÉLECTION AU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le bureau des délégués. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus au bureau des délégués pour 2010 : **Messieurs Albert Santerre et Laurent Phoenix** ainsi que le préfet membre d'office. De plus, il déclare élu : **Messieurs Martin Bellefroid** à titre de substitut du préfet, **Gilles Rioux** à titre substitut d'Albert Santerre et **Jean-Guy Demers** à titre de substitut de Laurent Phoenix.

### ÉLECTION AU BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité du bassin versant de la baie Missisquoi. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, le président déclare élus à la corporation du bassin versant de la baie Missisquoi en 2010 : **Messieurs Albert Santerre et Réal Pelletier.**

### ÉLECTION AU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE YAMASKA

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité du bassin versant de la rivière Yamaska. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles. Le président d'élection déclare élu sur la corporation du bassin versant de la rivière Yamaska pour 2010 **Monsieur Josef Husler.**

### ÉLECTION AU STEERING COMMITTEE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat au Steering Committee du lac Champlain. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu afin de siéger au Steering Committee pour 2010 **Monsieur Réal Pelletier.**

### ÉLECTION AU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour le comité régional de sécurité incendie et civile. Étant donné que le nombre de maires intéressés est égal au nombre de sièges disponibles le président d'élection déclare élus sur le comité de sécurité incendie et civile en 2010 : **Messieurs Martin Bellefroid,**

Gilles St-Jean, Josef Husler, Greg Vaughan, Laurent Phoenix, Claude Dubois et Albert Santerre.

#### ÉLECTION COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité de sécurité publique de la MRC en 2010. Le président procède à une élection par scrutin secret.

**Résultat :**

Tom Selby	30 voix	Laurent Phoenix	30 voix
Gilles St-Jean	34 voix	Arthur Fauteux	35 voix
Jean-Guy Demers	28 voix	Claude Dubois	31 voix
Josef Husler	26 voix	Pierre Pelland	31 voix

Pour un total de 245

Le président d'élection déclare élus sur le comité de sécurité publique en 2010 : **Messieurs Tom Selby, Gilles St-Jean, Jean-Guy Demers, Laurent Phoenix, Arthur Fauteux, Claude Dubois et Pierre Pelland.**

#### ÉLECTION AU COMITÉ DE TRANSPORT

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité de transport. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de transport collectif et adapté en 2010 : **Messieurs Donald Badger, Albert Santerre, Roland Lemaire et Jean-Charles Bissonnette.**

#### ÉLECTION AU COMITÉ DE L'ÉVALUATION

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité de l'évaluation. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité d'évaluation en 2010 : **Messieurs Réal Pelletier, Donald Badger, Jean-Charles Bissonnette, Greg Vaughan et Gilles Rioux.**

#### ÉLECTION AU COMITÉ RÉSEAU SANTÉ ET COMMUNAUTÉ

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité réseau santé et communauté. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité de réseau santé en 2010 : **Madame Sylvie Raymond, Messieurs Albert Santerre et Gilles Rioux.**

#### DÉTERMINATION DE LA PÉRIODE DU MANDAT DES MAIRES AU CLD

493-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU:**

Que les maires représentant la MRC sur le conseil d'administration du CLD soient nommés pour la période de janvier à décembre 2010.

**ADOPTÉ**

#### ÉLECTION AU CA DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le C.A. du CLD en 2010. Il procède à une élection par scrutin secret.

**Résultat :**

Gilles Decelles	25 voix	Josef Husler	24 voix
Pauline Quinlan	32 voix	Albert Santerre	8 voix
Donald Badger	33 voix	Laurent Phoenix	21 voix
Jean-Guy Demers	20 voix	Claude Dubois	32 voix

Total de 195 votes

Le président d'élection déclare élus pour siéger sur le conseil d'administration du CLD en 2010 : **Madame Pauline Quinlan et Messieurs Gilles Decelles, Donald Badger, Josef Husler et Claude Dubois ainsi que le préfet, membre d'office.**

### ÉLECTION AU CA DE LA SOLIDE

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger au C.A. de la SOLIDE. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le CA de la SOLIDE en 2010 **Monsieur Arthur Fauteux**.

### ÉLECTION AU COMITÉ CULTUREL DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité culturel du CLD. Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le comité culturel du CLD en 2010 : **Messieurs Tom Selby et Albert Santerre**.

### ÉLECTION AU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité agroalimentaire du CLD. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le comité agroalimentaire du CLD en 2010 **Monsieur Albert Santerre**.

### ÉLECTION AU COMITÉ TOURISTIQUE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité touristique du CLD. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le comité touristique du CLD en 2010 **Monsieur Gilles Decelles**.

### ÉLECTION AU COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CLD

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le comité d'économie sociale du CLD. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le comité d'économie sociale du CLD en 2010 **Monsieur Arthur Fauteux**.

### ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFM

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le conseil d'administration de l'AFM. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élus pour siéger sur le conseil d'administration de l'AFM en 2010 **Monsieur Donald Badger**.

### ÉLECTION AU CA DE LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST

Le président d'élection vérifie l'intérêt des membres du conseil à se porter candidat pour siéger sur le C.A. de la CRÉ Montérégie Est. Étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de sièges disponibles, le président d'élection déclare élu pour siéger sur le C.A. de la CRÉ de la Montérégie Est en 2010 **Monsieur Albert Santerre**.

### TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CRÉ DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

494-1209

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il y a une croissance d'environ 50% du nombre de déplacements par rapport à l'année précédente;

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec ne finance pas au complet le transport collectif en milieu rural, soit le double de la contribution de la MRC et des usagers;

**CONSIDÉRANT** que le transport collectif répond aux priorités du plan quinquennal de développement de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation d'un service de transport collectif nécessite des investissements considérables pour la MRC en raison d'un territoire étendu et que les distances entre les municipalités sont importantes;

**CONSIDÉRANT** que la plupart des déplacements se font en taxis et qu'il y a eu une hausse significative des tarifs de taxis en 2008;



**CONSIDÉRANT** que pour poursuivre l'offre de service actuel, soit des circuits deux fois par jour, la MRC a besoin de la contribution financière du milieu;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la MRC incluant la portion des usagers est de 28 775\$ pour l'année 2009 et de 29 848\$ pour l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** que les coûts des déplacements en 2009 sont estimés à 73 430\$ et à 89 000\$ en 2010 excluant les autres dépenses d'opération et d'administration;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER**

**APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND**

**ET RÉSOLU :**

De demander à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est une subvention de 12 000\$ dans le cadre du fonds de développement régional, soit un montant de 7 500\$ pour l'année 2009 et un montant 4 500\$ pour l'année 2010 pour maintenir l'offre d'un service d'un transport collectif, soit des circuits deux fois par jour sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

#### **TRANSPORT COLLECTIF : DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU MTO POUR 2009**

495-1209

**CONSIDÉRANT** que le but du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à la population en offrant les places disponibles des services déjà en place, tel que le transport adapté;

**CONSIDÉRANT** que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le service de transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi a connue une croissance d'environ 50% du nombre de déplacement par rapport à l'année précédente;

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi peut recevoir une subvention équivalente au double de la contribution de la MRC et du milieu, incluant la part des usagers (de l'année précédente);

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la MRC est de 50 755\$ pour 2009, incluant la portion des usagers de l'année 2008 au montant de 9 557\$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'engage à réinvestir la totalité des surplus accumulés de 2008 et 2009 dans le budget du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

**ET RÉSOLU :**

De confirmer au Ministère des transports du Québec la participation financière de la MRC pour le transport collectif régional sur l'ensemble de son territoire pour l'année 2009 au montant de 50 755\$ incluant la part des usagers (année 2008) à titre de contribution municipale.

De demander au Ministère des transports du Québec de verser une subvention de 100 000\$ pour l'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2009 sur le territoire la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

#### **PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – APM DIESEL**

496-1209

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : *APM DIESEL : Importation, adaptation et revente de véhicules légers électriques et au diesel* s'insère dans la Priorité 2 « Diversifier le tissu économique de la MRC » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a pour objectif de permettre à APM Diesel de financer le bilan normatif de véhicules qu'ils souhaitent importer en vue de leur apporter des modifications avant de rendre disponible et ainsi s'assurer que ceux-ci puissent répondre aux normes anti-pollution et que leurs futurs acquéreurs puissent obtenir l'autorisation de circuler sur des voies publiques à basse vitesse ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 25 000 \$ et que l'entreprise financera 15 000 \$ de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de fournir un financement de 10 000 \$ du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles dans le cadre du projet d'APM Diesel.

**ADOPTÉ**

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :  
SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – CD LAPERLE**

497-1209

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono-industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : *CD Laperle - Embauche d'un ingénieur en mécanique du bâtiment* s'insère dans la Priorité 5 « Développer l'entrepreneurship de la base industrielle et du tertiaire moteur » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a pour objectif de créer un poste permanent d'ingénieur responsable de la R&D qui se chargera de poursuivre les tests et les essais sur un système hydrodynamique éco-énergétique actuellement en phase de développement et contribuera à la commercialisation de ce produit ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 55 000 \$ (première année de salaire) et qu'à cet effet, l'entreprise financera 35 000 \$ dans le cadre ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de subventionner CD Laperle à la hauteur de 20 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles pour la réalisation du projet.

**ADOPTÉ**

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :  
SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – ROTOPLAST**

498-1209

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : *Rotoplast – Embauche d'un spécialiste en mise en marché* s'insère dans la Priorité 5 « Développer l'entrepreneuriat de la base industrielle et du tertiaire moteur » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a pour objectif d'accroître son chiffre d'affaires en lui permettant de diversifier sa clientèle actuelle (fabricants d'équipements agricoles, industries du transport terrestre) et de l'étendre à d'autres secteurs et à d'autres régions: Ontario et États américains du Nord-Est tout en créant un poste permanent de spécialiste chargé de l'identification de nouveaux produits pouvant être mis en marché en utilisant le procédé de fabrication et les équipements déjà en place chez Rotoplast ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 60 000 \$ (première année de salaire) et qu'à cet effet, une contribution de l'entreprise de 40 000 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de fournir une subvention de 20 000 \$ du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles pour le projet de Rotoplast.

**ADOPTÉ**

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :  
FINANCEMENT VIA LE FONDS DU MDEIE –  
ASSOCIATION DES VIGNERONS DU QUÉBEC**

499-1209

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : *Association des vigneronns du Québec - Appui à la certification de la chaîne de traçabilité des vigneronns de Brome-Missisquoi* s'insère dans la Priorité 7 « Maximiser les retombées économiques régionales en concentrant les énergies sur les pôles de développement » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a pour objectif de faciliter la mise en marché de la production des vignobles de Brome-Missisquoi offrant des produits certifiés ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 24 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de l'Association des Vignerons du Québec de 5 000 \$, une subvention d'emploi-Québec de 5 000\$ et une subvention du MAPAQ de 5 000 \$ seront sollicitées en vue d'assurer le financement du projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de subventionner le projet de l'Association des Vignerons du Québec à la hauteur de 9 000\$ à l'aide du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles

**ADOPTÉ**

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :**  
**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – CONDOS INDUSTRIELS /**  
**VILLE DE FARNHAM**

500-1209

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : *Ville de Farnham – Condos industriels* s'insère dans la Priorité 7 « *Maximiser les retombées économiques régionales en concentrant les énergies sur les pôles de développement* » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise la réalisation de plans d'implantation, l'établissement du concept de construction optimal et l'évaluation du coût des travaux (incluant mesures éco-énergétiques) relatifs à la mise en place de condos industriels au sein d'un nouveau garage municipal, locaux qui favoriseront l'implantation et le développement de petites entreprises industrielles;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 35 000 \$ et qu'à cet effet, une contribution de la ville de Farnham de 25 000 \$ sera versée en vue d'assurer le financement du projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS**  
**APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN**  
**ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de fournir une subvention de 10 000 \$ du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles pour le projet de condos industriels à Farnham.

**ADOPTÉ**

**PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :**  
**SUBVENTION VIA LE FONDS DU MDEIE – CLD**  
**INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS**

501-1209

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons compter sur l'apport financier du MDEIE qui, de son côté, appuie la démarche de diversification par son Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles en accordant une aide à des projets d'entreprises cadrant avec les priorités issues du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : *CLD - Stratégie du CLD Brome-Missisquoi en matière d'investissements étrangers directs (IED)* s'insère dans la Priorité 1 « *Créer une synergie entre les organismes de développement au bénéfice des entreprises de la base industrielle et du tertiaire moteur de la MRC Brome-Missisquoi* » du Plan de diversification ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet vise à approfondir le diagnostic sur le développement industriel et sur les opportunités d'affaires réalisé par le CLD en 2008 et d'en dégager une stratégie et un plan d'actions en matière d'investissements étrangers directs, approfondissement portant sur quatre (4) axes principaux (Micro-électronique, Textile, Agroalimentaire et Bois), prenant en compte l'ajout de la région de Bromont au territoire desservi par le CLD de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que ce projet se situe dans le cadre d'un programme plus large intégrant également l'ajout d'un volet IED au site Internet du CLD, la production d'une brochure et la participation au congrès de (programme d'une valeur de 67 000 \$) ;

**CONSIDÉRANT** que le coût du projet est d'environ 35 000 \$, que le CLD en défraiera 7 500 \$ à même son budget et qu'une demande de 17 500 \$ est présentement à l'étude chez Investissement Canada – Initiatives des communautés (ICIC) en vue d'assurer le financement partiel du projet ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de fournir une subvention de 10 000 \$ du Fonds de soutien aux municipalités mono industrielles pour le projet du CLD « Investissements étrangers directs ».

**ADOPTÉ**

**AMENDEMENT AU CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT AVEC LE MAMROT**

502-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, le nouveau contrat de diversification et de développement économique dans le cadre du fonds de soutien aux territoires en difficulté avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de remplacer celui signé le 17 avril 2008 qui était d'une durée de deux (2) ans afin de le prolonger de trois (3) années supplémentaires.

**ADOPTÉ**

**REDEVANCES SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES  
PAYABLES PAR GRAYMONT**

503-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

D'aviser la compagnie Graymont que la MRC accepte l'interprétation de la Loi à l'effet que la compagnie Graymont n'a pas à payer de redevances sur la chaux vive produite et qu'elle doit les redevances sur toutes les autres matières extraites et transportées. L'évaluateur agréé de la MRC, après analyse de la demande Graymont, modifiera le code d'utilisation pour accorder à l'entreprise un code d'industrie de transformation de la chaux. Le conseil ne voit donc pas l'utilité de signer une entente spécifique avec la compagnie à cet effet.

**EN FAVEUR :** 34 voix représentant 98,5% de la population  
**CONTRE :** 01 voix (Donald Badger)

**ADOPTÉ**

**APPUI À LA VILLE DE FARNHAM : CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

504-1209

**CONSIDÉRANT** l'importance de réaliser le projet de construction du garage municipal dans le parc industriel de la ville de Farnham en 2010;

**CONSIDÉRANT** que cette construction permettra, en raison de son concept, de construire une série de cinq (5) incubateurs industriels à louer à des entreprises en démarrage;

**CONSIDÉRANT** que ces incubateurs répondront à un besoin pressant pour l'ensemble de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que l'importance de cette construction soit soutenue financièrement par le gouvernement du Québec via son Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la ville de Farnham dans son projet de construction d'un garage municipal dans le parc industriel et pour la construction d'une série de cinq (5) incubateurs industriels et dans sa demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec/Municipalités.

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

505-1209

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**



Arthur Fauteux, préfet



Robert Desmarais, directeur général